

Le projet du terrain de golf de Rosemère :

L'impact de 630 nouveaux logements sur les dépenses de fonctionnement de la ville.

Rapport no. 3 – [réponse à la ville de Rosemère](#)

Bien qu'aucun calcul détaillé ne nous soit présenté pour étayer l'affirmation surprenante de la ville selon laquelle une augmentation de 13 % de la population n'entraînera qu'une augmentation de 3 % de ses coûts d'opération, nous savons maintenant qu'elle utilise le concept comptable du " coût marginal " pour arriver à ce chiffre extrêmement bas¹. Selon ce concept, il existe des coûts "fixes" qui restent... fixes, et des coûts "variables" qui augmentent avec le volume pour répondre à la demande. Cette méthode comptable traditionnelle consistant à distinguer les coûts fixes des coûts variables est née dans le secteur manufacturier.

En d'autres termes, la Ville prétend qu'une augmentation aussi dérisoire des coûts par rapport à la demande est due à des économies d'échelle.

À l'exception des usines régionales qui produisent de l'eau potable et traitent les eaux usées - activités qui sont généralement facturées en fonction de la valeur immobilière et non de la consommation - les autres coûts municipaux sont liés à des services et non à des produits. Une municipalité, surtout en ce qui concerne ses coûts locaux, est dans le domaine des services, pas dans celui de la manufacture. À cet égard, elle a beaucoup en commun avec les hôpitaux, les écoles et même des activités comme la prestation de services juridiques. (Par exemple, une augmentation de 10 lits à un hôpital complet de 100 lits augmentera les coûts d'opération - médecins, infirmières, médicaments, équipement, amortissement - de près de 10 pour cent).

En fait, si le fiasco des fusions municipales forcées au Québec a prouvé quelque chose, c'est qu'il y a toujours des *déséconomies* d'échelle dans le domaine municipal. Les municipalités plus peuplées coûtent plus cher à exploiter par habitant que celles qui ont moins de résidents - un fait dont le gouvernement était conscient à l'époque ; mais pour des raisons idéologiques, il a quand même procédé aux fusions.

Tout cela signifie que la plupart - sinon la totalité - des coûts municipaux locaux sont variables ; ils varient en fonction du nombre de résidents. C'est juste que certains coûts, comme les dépenses d'immobilisations, augmentent par étapes. Par exemple, si vous disposez d'une patinoire intérieure de hockey entièrement utilisée et que la population augmente, vous devez vous contenter de refuser des joueurs jusqu'à ce que la population augmente au point de justifier la construction d'une deuxième patinoire. C'est alors que les coûts de la municipalité pour la patinoire doublent - tant en ce qui concerne l'investissement en capital que le personnel d'exploitation. Il en va de même pour une piscine, une bibliothèque, etc.

D'autres coûts non capitaux, comme l'émission de permis de construire, présentent une relation plus immédiate entre la demande accrue et les coûts supplémentaires.

¹ Maire Westram de Rosemère, Nord Info 14 juillet 2021

La ville dépense 24,3 millions de dollars par an pour les coûts locaux, dont 39 % pour salaires et bénéfices, 39 % pour les biens et services, 4 % pour les intérêts et 18 % pour amortissement². Donc près de 80 % des coûts sont de toute façon liés à des dépenses autres qu'en capital.

Mais Rosemère nous dit qu'une augmentation du nombre de résidents n'aura "aucun impact" sur le coût de fonctionnement, par exemple, de l'hôtel de ville. Vraiment ? Je suppose que par "Hôtel de Ville", ils incluent les services des finances et d'administration générale. Devons-nous croire que le service des finances peut gérer une augmentation de 13 % du nombre de comptes de taxes, d'amendes, etc. sans ajouter d'effectifs? Sont-ils donc actuellement sous-employés ?

Une chose est sûre : à long terme, une augmentation de la population entraînera une augmentation équivalente des dépenses. En déclarant que la plupart de ses coûts sont fixes, la ville de Rosemère prétend qu'une augmentation de la population n'entraînera pas une augmentation des coûts de la même ampleur. Comme je l'ai souligné ailleurs, le fait que Rosemère s'appuie sur une telle fiction conduit à la conclusion absurde que, disons, un doublement de sa population n'entraînera qu'une augmentation mineure de ses coûts.

Peter F. Trent, 18 juillet 2021

² Page 29 du [rapport financier 2020 de la Ville de Rosemère](#).